



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) **Arguel :** M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) **Beure :** M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT **Bonnay :** M. Gilles ORY **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.2.1) **Busy :** M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) **Cussey-sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **Larnod :** M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) **Les Auxons :** M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) **Montferand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** Claude MAIRE **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Thise :** M. Alain LORIGUET **Thoraïse :** M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) **Vieilleilley :** Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET **François :** M. Claude PREIONI **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE **Merey-Vieilleilley :** M. Philippe PERNOT **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Vesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOUI (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T. MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004344

Rapport n°8.11 - Convention financière pour l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement rue des Charbonnières à Miserey-Salines

Convention financière pour l'extension des réseaux d'eau et d'assainissement rue des Charbonnières à Miserey-Salines

Rapporteurs : Denis JACQUIN et Frank LAIDIÉ, Conseillers communautaires
Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Travaux réseaux » Budgets annexes Eau et Assainissement	Montant du budget 2018 Eau : 3 295 503 € Montant du budget 2018 Assainissement : 4 183 700 € Montant de l'opération : 16 084,62€ en dépenses et 13 427,22€ en recettes

Résumé :

Le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Chatillon (SIAC) a réalisé des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'eau usée sur la commune de Miserey-Salines. Conformément aux statuts du SIAC, la commune de Miserey-Salines prend en charge financièrement une partie de ces travaux. La CAGB conventionne donc avec la commune pour définir les modalités de cette prise en charge qui s'élève à 13 427.22 € HT.

Le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Chatillon (SIAC) a passé commande en 2017 pour des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'eau usée rue de la Charbonnière sur la commune de Miserey-Salines qui après exécution s'élèvent à 16 084.62 € HT.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la régie communautaire de l'eau et de l'assainissement a repris la responsabilité des travaux et souhaite conventionner avec la commune de Miserey-Salines pour la prise en charge financière des travaux.

La commune de Miserey-Salines s'engage à verser à la CAGB la somme de 13 427.22 € HT, correspondant aux travaux d'extension des réseaux. La CAGB prend en charge le renouvellement du branchement d'eau potable et fera l'avance de la totalité du coût des travaux.

M. M.FELT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'opportunité de conventionner avec la commune de Miserey-Salines pour sa participation financière aux travaux d'extension des réseaux rue de la Charbonnière,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 OCT. 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
 1^{er} Vice-Président

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon représentée par Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 27/09/2018, ci-dessous dénommée « la CAGB » d'une part,

Et,

La Commune de Miserey-Salines, représentée par Monsieur Marcel FELT, Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du, ci-dessous dénommée « la commune de Miserey-Salines » d'autre part,

PREAMBULE

Le Syndicat Intercommunal d'Auxon-Chatillon (SIAC) a réalisé des travaux d'extension des réseaux d'eau potable et d'eau usée rue de la Charbonnière sur la commune de Miserey-Salines.

Les statuts du SIAC entérinent que les extensions de réseaux d'eau potable et d'assainissement sont à la charge financière des communes. En 2017, en vertu des accords passés entre la commune et le SIAC, la commune s'engage à prendre en charge financièrement les travaux d'extension de réseaux. Le SIAC prend à sa charge le renouvellement du branchement d'eau potable.

Par arrêté Préfectoral du 24 novembre 2017, la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB) exerce à compter du 1^{er} janvier 2018, en lieu et place du SIAC, les compétences Eau et Assainissement.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participations financières de la commune de Miserey-Salines pour la réalisation de ces travaux.

Article 2 - Conditions de financement des travaux et frais annexes

En date du 15 novembre 2017, le SIAC a passé commande selon un devis d'un montant de 16 091.82 € HT, à l'entreprise STPI pour la réalisation de l'intégralité des travaux.

A l'issue de ces travaux le montant de la facture finale s'élève à 16 084.62 € HT.

Le montant à la charge de la commune de Miserey-Salines s'élève à 13 427.22 € HT.

La CAGB fera l'avance du coût des travaux à mettre en œuvre pour la réalisation de l'opération.

Article 3 - Versement de la participation

La CAGB demandera le versement de l'intégralité de la participation à la commune de Miserey-Salines à l'issue de la réception des travaux.

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de visa par le contrôle de légalité de la Préfecture. Elle est conclue pour la durée de l'opération jusqu'au règlement complet de la participation financière par la commune de Miserey-Salines.

Article 5 - Modalités de résiliation

En cas de manquement de l'une des parties à ses obligations issues des présentes, la convention sera résiliée de plein droit après l'adresse par voie de lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante d'une mise en demeure de se conformer aux engagements pris dans un délai de trente jours demeurée infructueuse.

Article 6 - Litige

Les parties conviennent de rechercher une solution amiable au règlement de tout différend qui les opposerait dans le cadre des présentes.

En cas d'échec, les tribunaux de Besançon seront seuls compétents pour connaître de tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes.

Fait en deux exemplaires originaux à, le

Pour la Commune de Miserey-Salines,
Le Maire,

Marcel FELT

Pour la CAGB,
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET